



Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 20 mars 2024  
AR n° 078-200062248-20240313-lmc1149047-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Vote du budget primitif 2024 du budget principal de Seine-et-Yvelines Numérique

Le 13 mars 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 7 mars 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés par la délibération de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération 2023-CSSYN-038 relative au rapport sur l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 de Seine et Yvelines Numérique ;

Vu la délibération relative à 2023-CSSYN-040 l'adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération 2023-CSSYN-041 relative à la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération 2024-CSSYN-003 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;

Vu les délibérations relatives à la refacturation des budgets annexes vers le budget principal pour l'exercice ;

Vu le rapport de Madame La Présidente du Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2024 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total général
Fonctionnement			
Dépenses	20 223 306,00 €	18 873 044,00 €	39 096 350,00 €
Recettes	20 445 261,00 €	18 651 089,00 €	39 096 350,00 €
Investissement	24 835 449,00 €	37 524 133,00 €	62 359 582,00 €
Dépenses	12 528 702,00 €	18 651 089,00 €	31 179 791,00 €

Recettes	12 306 747,00 €	18 873 044,00 €	31 179 791,00 €
Total général	65 504 016,00 €	75 048 266,00 €	140 552 282,00 €
Dépenses	32 752 008,00 €	37 524 133,00 €	70 276 141,00 €
Recettes	32 752 008,00 €	37 524 133,00 €	70 276 141,00 €

**APPROUVE** la constitution d'une provision de 70 000 € relative aux jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble du personnel (50 000 €) et autres provisions sociales pour risques qui sont destinées à couvrir les autres risques identifiés inhérents à l'activité de la structure (20 000 €).

**AUTORISE** la Présidente du Comité Syndical à procéder, au titre de l'année 2024, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Vote du budget primitif 2024 du budget principal de Seine-et-Yvelines  
Numérique**

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

---

Présents : 16

Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Alice LE MOAL, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

---

Pouvoir : 1

M. Pierre Bédier à Mme Anne Hery Le Pallec.

---

Absents excusés : 9

Mme Sonia Brau, M. Bruno Coradetti, M. Yves Coscas, M. Jean-Michel Fourgous, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Laurent Richard, M. Patrick Stefanini, M. Jean-Marie Tétart.

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
			17

**Adopté à l'unanimité**